REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 MARS 2026 à 20H30 à HANC

Présents :
Mmes et Mrs CAQUINEAU Emmanuel, GARCONNET-SILLON Mathilde, BAUDRIT Isabelle RAULT Odile, DESAIVRES Éric, PAQUEREAU Stéphane, FRAGNEAU Jessica, BERNARD Jean-François, DOMERGUE Gilles, BABIN Etienne, FRAGNEAU Monique, JOLLY Jacques, MAGNERON Nicolas, COLLIER Katie, DEMPURE Joël, RUMEUR Sylvie, CHAIGNEAU Elodie, GOICHON Laurent

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Emmanuel CAQUINEAU informe les membres du Conseil Municipal du déroulé des différentes étapes de ce conseil ainsi que les opérations de vote.
A ce titre il précise qu'il faut deux secrétaires de séance qui le seront pour toute la durée du mandat : Isabelle BAUDRIT et Sylvie RUMEUR se proposent et sont acceptées.
Pour l'élection du Maire et des Adjoints il faut 2 assesseurs : Jean-François BERNARD et Katie COLLIER se proposent ; il faut 1 secrétaire : Isabelle BAUDRIT se propose.
Il faut également un Président du bureau, de droit c'est automatiquement le plus ancien des conseillers à savoir Gilles DOMERGUE qui accepte/
Gilles DOMERGUE fait la lecture du procédé de l'élection.

ELECTION DU MAIRE

Gilles DOMERGUE demande à l'assemblée qui veut se présenter à l'élection en qualité de Maire ? Emmanuel CAQUINEAU déclare se présenter au poste de Maire. Gilles DOMERGUE redemande si quelqu'un d'autre souhaite se présenter. Personne d'autre ne se déclare.
Gilles DOMERGUE invite donc les conseillers à prendre part au vote. Une urne est installée à l'abri des regards, des enveloppes et des bulletins blancs sont mis à disposition de tous les conseillers. Gilles DOMERGUE appelle un à un chaque conseiller à voter. Maryse MORNET-KOHLER déclare ne pas prendre part au vote de l'élection du Maire. Il y a donc un total de 18 votants.
L'urne est ouverte par Jean-François BERNARD et Katie COLLIER lesquels annoncent un par un chaque nom figurant sur les bulletins.
Le résultat est : 16 bulletins en faveur d'Emmanuel CAQUINEAU, 2 bulletins blancs.
Emmanuel CAQUINEAU est donc proclamé Maire de la Commune de VALDELAUME

ELECTION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

Emmanuel CAQUINEAU prend la parole, et rappelle+ que désormais il y a un nouveau dispositif pour l'élection des adjoints, notamment l'exigence de la parité et le vote pour la liste entière proposée par le nouveau Maire. Il propose d'avoir 3 adjoints avec les délégations suivantes : 1ère adjointe : Isabelle BAUDRIT avec Administratif, Etat Civil, Elections, Ressources Humaines, Finances Communales ; 2ème adjoint : Éric DESAIVRES avec Voirie, Environnement, Matériel Atelier, Gestion et Entretien des Bâtiments ; 3ème adjointe : Odile RAULT avec Services à la populaire, Personnes âgées et vulnérables, Affaires Sociales, Liens Intergénérationnels, Solidarités.

De la même façon que précédemment, des bulletins et des enveloppes sont mises à disposition des conseillers qui votent chacun leur tour.

Jean-François BERNARD et Katie COLLIER ouvrent l'urne et comptent les enveloppes qui sont au nombre de 19. Ils procèdent au dépouillement, le résultat est de 19 bulletins en faveur des trois adjoints proposés par Emmanuel CAQUINEAU, sont élus à l'unanimité à savoir : 1ère adjointe Isabelle BAUDRIT, 2ème adjoint Eric DESAIVRES, 3ème adjointe ; Odile RAULT.

Emmanuel CAQUINEAU précise qu'il souhaite avoir une conseillère municipale déléguée en charge de la Communication, des liens avec les commissions, avec les associations et propose Mathilde GARCONNET-SILLON. Personne ne s'y oppose.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

M. le Maire fait lecture à l'ensemble des conseillers de la charte de l'élu local rappelant le respect des règles et les principes déontologiques pour la durée du mandat.

INDEMNITES DE FONCTION

M. le Maire explique comment sont fixées les règles en matière de rémunération.

La commune dispose par la Loi d'une enveloppe de 4110.52€ bruts par mois pour l'ensemble ; Le pourcentage pour le Maire est de 44,3% soit 1820.96€ brut mensuel ; le pourcentage pour les Adjoints est de 483.81€ bruts par adjoint, soit ici 3 X 483.81€ = 1451.43€. Soit un total Maire + Adjoints de 3272.39€ pris sur l'enveloppe.

M. le Maire souhaite que la conseillère déléguée soit rémunéré au même titre que les adjoints soit 483.81€.

Ce qui nous donne un montant total de 3756.20€ pour l'ensemble, qui rentre parfaitement dans l'enveloppe accordée.

Il est procédé au vote de ces indemnités, le résultat est le suivant :

Rémunération du Maire soit 1820.96€ : 18 pour, 1 abstention

Rémunération des Adjoints soit chacun 483.81€ : 18 pour, 1 abstention

Rémunération de la Conseillère Déléguée soit 483.81€ : 18 pour, 1 abstention

Les rémunérations du Maire, des Adjoints et de la Conseillère Déléguée sont votées tel que dessus à la majorité des voix.

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DE VOIRIE DE CHEF-BOUTONNE

M. le Maire informe le Conseil qu'il y a urgence à désigner les délégués de ce syndicat, une réunion étant fixée au 6 avril prochain et rappelle qu'il faut 3 représentants pour ce syndicat, de fait il souhaite qu'Éric DESAIVRES en charge de la voirie y siège, lequel accepte et demande aux conseillers qui se propose pour les deux autres postes, Etienne BABIN et Jean-François BERNARD se proposent et sont donc tous les trois désignés à ce titre de délégué au Syndicat de Voirie de Chef-Boutonne.

DELEGATION DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL AU MAIRE

M. le Maire explique au Conseil qu'il souhaite donner à Sabine ARDILLON, secrétaire de Mairie, une délégation de signature notamment pour l'état civil (inscriptions sur les registres, etc…). Les membres du Conseil sont d'accord à l'unanimité.

M. le Maire demande au Conseil, pour la bonne marche des services, que lui soit accordée à lui-même une délégation de signature notamment pour : **SABINE TU PEUX REPRENDRE LA LISTE DES 12 POINTS STP**
M. le Maire confirme au Conseil qu'il n'est pas autorisé à prendre de décision sans leur en faire part.
A l'unanimité, le Conseil donne délégation au Maire telle que dessus.

Questions diverses

M. le Maire remet aux membres du Conseil la liste des délégués qu'il faudra élire lors de la prochaine réunion fixée à mercredi 25 mars 2026 à 20H30

Maryse MORNET-KOHLER demande à intervenir, et remet sa démission immédiate à M. le Maire, lui précisant qu'elle remettra sa lettre de démission lundi matin en Mairie. Elle explique ses motifs, M. le Maire lui répond.

Fin de la réunion 22H40